



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS  
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE  
LA VILLE DE COURNON D'Auvergne**

Numéro SIRET : 216 301 242 00188

POSTE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE CLERMONT BANLIEUE

M.14

Budget annexe - Opérations et services assujettis à la TVA

**Compte administratif**

**ANNEE 2015**



## Sommaire

	<b>I. Informations générales</b>
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.1	B - Modalités de vote du budget
	<b>II. Présentation générale du budget</b>
p.2	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
p.3	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.4	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.5	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.6	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	<b>III. Vote du budget</b>
p.7-8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.9-10	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.11-12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.13-14	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
	<b>IV. Annexes</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
p.15-16	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
p.17	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
p.18	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
p.19	Amortissements des immobilisations
	A4 - Etat des provisions
	A5 - Etalement des provisions
p.20	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p.21	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
	A8 - Etat des charges transférées
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
p.22	A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
	A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
	A10.3 - Opérations liées aux cessions
	A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
	A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
	A11 - Etat des travaux en régie
	<b>B - Engagements hors bilan</b>
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés
	B1.6 - Etat des engagements reçus
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>
p.23	C1.1 - Etat du personnel
	C1.2 - Actions de formation des élus
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
	C3.6 - Identification des flux croisés
	<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>
p.24	D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE (1)**

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget:

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - ~~avec~~ ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (3);
  - ~~avec~~ ou sans vote formel sur chacun des chapitres (3).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et , en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (3):

- ~~semi budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)~~
- ~~budgétaires (délibération n° ..... du .....).~~

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
- (3) Rayer la mention inutile.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 319 264,66	G 320 475,02
	Section d'investissement	B 284 175,85	H 308 644,48
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C 0,00	I 32 487,70
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D 24 238,84	J 0,00
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		=A+B+C+D 627 679,35	=G+H+I+J 661 607,20
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F 0,00	=K+L 0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	=A+C+E 319 264,66	=G+I+K 352 962,72
	Section d'investissement	=B+D+F 308 414,69	=H+J+L 308 644,48
	<b>TOTAL CUMULE</b>	=A+B+C+D+E+F 627 679,35	=G+H+I+J+K+L 661 607,20

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	E 0,00	K 0,00
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	73 750,00	58 058,36	1 628,42	0,00	14 063,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	210 990,00	196 364,61	0,00	0,00	14 625,39
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>284 740,00</b>	<b>254 422,97</b>	<b>1 628,42</b>	<b>0,00</b>	<b>28 688,61</b>
66	Charges financières	9 700,00	2 985,30	3 706,27	0,00	3 008,43
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>294 440,00</b>	<b>257 408,27</b>	<b>5 334,69</b>	<b>0,00</b>	<b>31 697,04</b>
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	56 550,00	56 521,70			28,30
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>56 550,00</b>	<b>56 521,70</b>			<b>28,30</b>
<b>TOTAL</b>		<b>350 990,00</b>	<b>313 929,97</b>	<b>5 334,69</b>	<b>0,00</b>	<b>31 725,34</b>

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
---	-----	------	--	--	--	--

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 000,00	2 592,45	0,00	0,00	2 407,55
70	Produits des services, du domaine et ventes...	0,00	4 675,07	0,00	0,00	-4 675,07
75	Autres produits de gestion courante	312 000,00	312 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>317 000,00</b>	<b>319 267,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 267,52</b>
77	Produits exceptionnels	1 500,00	1 207,50	0,00	0,00	292,50
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>318 500,00</b>	<b>320 475,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 975,02</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>318 500,00</b>	<b>320 475,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 975,02</b>

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3)	32 487,70				
--	-----	-----------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21	Immobilisations corporelles	230 000,00	229 447,65	0,00	552,35
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>230 000,00</b>	<b>229 447,65</b>	<b>0,00</b>	<b>552,35</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	54 730,00	54 728,20	0,00	1,80
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>54 730,00</b>	<b>54 728,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1,80</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>284 730,00</b>	<b>284 175,85</b>	<b>0,00</b>	<b>554,15</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>284 730,00</b>	<b>284 175,85</b>	<b>0,00</b>	<b>554,15</b>
	<b>Pour information</b> <b>D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>(2) 24 238,84</b>			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	27 122,78	0,00	-27 122,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	247 420,00	220 000,00	0,00	27 420,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>247 420,00</b>	<b>247 122,78</b>	<b>0,00</b>	<b>297,22</b>
1068	Excédents de fonct capitalisés (7)	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>252 420,00</b>	<b>252 122,78</b>	<b>0,00</b>	<b>297,22</b>
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	56 550,00	56 521,70		28,30
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>56 550,00</b>	<b>56 521,70</b>		<b>28,30</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>308 970,00</b>	<b>308 644,48</b>	<b>0,00</b>	<b>325,52</b>
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>(2) 0,00</b>			

(1) DF 023 = RI 021; DI040 = RF042; RI040 = DF042; DI041 = RI041; DF043 = RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis ( y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	59 686,78		59 686,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	196 364,61		196 364,61
66	Charges financières	6 691,57	0,00	6 691,57
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	56 521,70	56 521,70
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>262 742,96</b>	<b>56 521,70</b>	<b>319 264,66</b>

<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	54 728,20	0,00	54 728,20
21	Immobilisations corporelles (6)	229 447,65	0,00	229 447,65
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>284 175,85</b>	<b>0,00</b>	<b>284 175,85</b>

<b>Pour information</b>				<b>24 238,84</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état ( voir le détail des annexes IV A9);
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis ( y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 592,45		2 592,45
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 675,07		4 675,07
75	Autres produits de gestion courante	312 000,00		312 000,00
77	Produits exceptionnels	1 207,50	0,00	1 207,50
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>320 475,02</b>	<b>0,00</b>	<b>320 475,02</b>

<b>Pour information</b> <b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>32 487,70</b>
--	--	--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	5 000,00	0,00	5 000,00
13	Subventions d'investissement	27 122,78	0,00	27 122,78
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	220 000,00	0,00	220 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		56 521,70	56 521,70
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>252 122,78</b>	<b>56 521,70</b>	<b>308 644,48</b>

<b>Pour information</b> <b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>
---	--	--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état ( voir le détail des annexes IV A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2)</b>	<b>73 750,00</b>	<b>58 058,36</b>	<b>1 628,42</b>	<b>0,00</b>	<b>14 063,22</b>
60622	Carburants	28 000,00	19 971,28	0,00	0,00	8 028,72
60631	Fournitures d'entretien	250,00	19,85	0,00	0,00	230,15
60632	Fournitures de petit Equip.	1 500,00	135,90	0,00	0,00	1 364,10
60636	Vêtements de travail	500,00	39,96	0,00	0,00	460,04
611	Contrat de presta. de services	1 000,00	309,84	0,00	0,00	690,16
61551	Matériel roulant	26 000,00	24 256,35	1 628,42	0,00	115,23
616	Primes d'assurances	9 000,00	8 341,09	0,00	0,00	658,91
6184	Vers. à des Org. de formation	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	4 000,00	2 901,50	0,00	0,00	1 098,50
627	Serv. bancaires et assimilés	0,00	220,00	0,00	0,00	-220,00
6355	Tx. et Imp. sur les véhicules	3 000,00	1 362,59	0,00	0,00	1 637,41
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>210 990,00</b>	<b>196 364,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 625,39</b>
6331	Versement de transport	1 900,00	1 823,17	0,00	0,00	76,83
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	600,00	506,38	0,00	0,00	93,62
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	2 000,00	1 823,19	0,00	0,00	176,81
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	500,00	427,86	0,00	0,00	72,14
64111	Rémunération principale	94 060,00	100 609,24	0,00	0,00	-6 549,24
64112	NBI, sup de trait. & ind. Res.	2 000,00	1 803,37	0,00	0,00	196,63
64118	Autres indemnités	29 700,00	31 521,67	0,00	0,00	-1 821,67
64131	Rémunération	18 800,00	1 252,02	0,00	0,00	17 547,98
64138	Autres indemnités	2 400,00	677,72	0,00	0,00	1 722,28
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 900,00	17 217,53	0,00	0,00	682,47
6453	Cot. aux caisses de Ret.	31 300,00	31 771,73	0,00	0,00	-471,73
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 900,00	123,48	0,00	0,00	2 776,52
6455	Cot. pour assurance du Pers.	5 200,00	6 512,25	0,00	0,00	-1 312,25
6475	Médecine du travail, pharmacie	250,00	295,00	0,00	0,00	-45,00
6488	Autres charges	1 480,00	0,00	0,00	0,00	1 480,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>284 740,00</b>	<b>254 422,97</b>	<b>1 628,42</b>	<b>0,00</b>	<b>28 688,61</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Pour les comptes 62... sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>9 700,00</b>	<b>2 985,30</b>	<b>3 706,27</b>	<b>0,00</b>	<b>3 008,43</b>
66111	Intérêts réglés à échéance	7 700,00	7 656,28	0,00	0,00	43,72
66112	Intérêts rattachement ICNE	-500,00	-4 670,98	3 706,27	0,00	464,71
6688	Autres charges financières	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles ( c )</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>294 440,00</b>	<b>257 408,27</b>	<b>5 334,69</b>	<b>0,00</b>	<b>31 697,04</b>

<b>042</b>	<b>Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>56 550,00</b>	<b>56 521,70</b>			<b>28,30</b>
6811	Dot. Amort. Immo. Incorp. Corp.	56 550,00	56 521,70			28,30
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>56 550,00</b>	<b>56 521,70</b>			<b>28,30</b>

<b>043</b>	<b>Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>56 550,00</b>	<b>56 521,70</b>			<b>28,30</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>350 990,00</b>	<b>313 929,97</b>	<b>5 334,69</b>	<b>0,00</b>	<b>31 725,34</b>
---	-------------------	-------------------	-----------------	-------------	------------------

<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	3 706,27
Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 670,98
= différence ICNE N - ICNE N-1	-964,71

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;  
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;  
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;  
(5) Pour les comptes 67... dont 675 et 676;  
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 000,00	2 592,45	0,00	0,00	2 407,55
6419	Remb. sur Rém. du Pers.	5 000,00	2 592,45	0,00	0,00	2 407,55
70	Produits des services, du domaine...	0,00	4 675,07	0,00	0,00	-4 675,07
70878	par d'autres redevables	0,00	4 675,07	0,00	0,00	-4 675,07
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	312 000,00	312 000,00	0,00	0,00	0,00
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	312 000,00	312 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>317 000,00</b>	<b>319 267,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 267,52</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 500,00	1 207,50	0,00	0,00	292,50
7788	Produits exceptionnels divers	1 500,00	1 207,50	0,00	0,00	292,50
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>318 500,00</b>	<b>320 475,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 975,02</b>

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>318 500,00</b>	<b>320 475,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 975,02</b>
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>32 487,70</b>
--	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;  
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;  
(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*;  
(4) Pour les comptes 77... : dont 776;  
(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;  
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	230 000,00	229 447,65	0,00	552,35
2182	Matériel de transport	230 000,00	229 447,65	0,00	552,35
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>230 000,00</b>	<b>229 447,65</b>	<b>0,00</b>	<b>552,35</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	54 730,00	54 728,20	0,00	1,80
1641	Emprunts en francs ou Euros	54 730,00	54 728,20	0,00	1,80
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>54 730,00</b>	<b>54 728,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1,80</b>

45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'opération pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>284 730,00</b>	<b>284 175,85</b>	<b>0,00</b>	<b>554,15</b>
-------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------	---------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (4)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Charges transférées (6)</i>	0,00	0,00		0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)</b>	<b>284 730,00</b>	<b>284 175,85</b>	<b>0,00</b>	<b>554,15</b>
--	-------------------	-------------------	-------------	---------------

<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>24 238,84</b>
--	------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.  
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Dont 192.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	27 122,78	0,00	-27 122,78
1318	Autres	0,00	27 122,78	0,00	-27 122,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	247 420,00	220 000,00	0,00	27 420,00
1641	Emprunts en francs ou Euros	247 420,00	220 000,00	0,00	27 420,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>247 420,00</b>	<b>247 122,78</b>	<b>0,00</b>	<b>297,22</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
<b>Total des recettes d'opération pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>252 420,00</b>	<b>252 122,78</b>	<b>0,00</b>	<b>297,22</b>
-----------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------	---------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)</i>	56 550,00	56 521,70		28,30
28182	<i>Matériel de transport</i>	56 500,00	56 471,30		28,70
28188	<i>Autres</i>	50,00	50,40		-0,40
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>56 550,00</b>	<b>56 521,70</b>		<b>28,30</b>
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>56 550,00</b>	<b>56 521,70</b>		<b>28,30</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>308 970,00</b>	<b>308 644,48</b>	<b>0,00</b>	<b>325,52</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>					593 400,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					593 400,00									
11 / 00000200739	Crédit Agricole	17/07/2009	29/09/2009	01/10/2010	190 000,00	F		3,75	3,75	EUR	A	P	O	A-1
13 / 0338055	Banque Populaire	31/12/2010	18/01/2011	18/04/2011	18 000,00	F		2,87	2,90	EUR	T	P	O	A-1
14 / 1217997	CDC	22/03/2012	30/04/2012	01/04/2013	133 400,00	F		4,23	4,24	EUR	A	P	O	A-1
15 / 00000829239	Crédit Agricole	19/12/2013	27/12/2013	01/01/2015	32 000,00	F		2,35	2,39	EUR	A	P	O	A-1
16 / 1169436	Crédit Agricole	31/07/2015	27/10/2015	01/10/2017	220 000,00	F		1,40	1,42	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>593 400,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES**

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2015										
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>		0,00		370 799,08					54 728,20	7 656,28	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		370 799,08					54 728,20	7 656,28	0,00
11 / 00000200739	N	0,00		30 236,44	0,75	F		3,75	29 143,55	2 226,75	0,00
13 / 0338055	N	0,00		7 812,20	3,05	F		2,87	2 261,29	264,91	0,00
14 / 1217997	N	0,00		88 473,90	4,25	F		4,23	15 599,90	4 402,32	0,00
15 / 00000829239	N	0,00		24 276,54	2,00	F		2,35	7 723,46	762,30	0,00
16 / 1169436	N	0,00		220 000,00	9,75	F		1,40	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		<b>370 799,08</b>					<b>54 728,20</b>	<b>7 656,28</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	370 799,08 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

### A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
<b>AMORTISSEMENT</b>	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT)  1 100,00  <b>Biens ou catégories de biens amortis :</b> Frais d'étude Frais d'insertion Logiciels Autocar Minibus Matériel bureau & informatique Autres matériel & outillage	Durée: 5 5 5 10 8 5 10  18 décembre 2008

### A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour pertes de change....						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques...						
.....						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers...						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour pertes de change....						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques...						
.....						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers...						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples: provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations et l'équipement...)

### A5 - ETALEMENT DE LA PROVISION (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "état des provisions" qui font l'objet d'un étalement

## ETAT DES AMORTISSEMENTS

au 31/12/2015

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION	DATE D'ACQUISITION	COMPTE	DURÉE D'AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORT. ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VNC au 31/12
10	2/16- Ford transit Combi 300	05/12/2007	2182	7	14 110,71	12 094,92	2 015,79	14 110,71	0,00
11	2/17 - Transit Combi	13/12/2007	2182	7	14 110,72	12 094,92	2 015,80	14 110,72	0,00
12	2/19 - Master Combi + attache remorque	11/09/2008	2182	8	18 724,76	14 043,54	2 340,59	16 384,13	2 340,63
13	2/18 - Transit Combi	13/12/2007	2182	7	14 110,72	12 094,92	2 015,80	14 110,72	0,00
14	2/20 - Master Combi + attache remorque	11/09/2008	2182	8	18 724,76	14 043,54	2 340,59	16 384,13	2 340,63
15	Autocar Inter-Urbain Crossway	06/04/2009	2182	10	181 100,19	90 550,10	18 110,02	108 660,12	72 440,07
17	Mini Bus Master Combi Renault	05/02/2010	2182	8	15 378,58	7 689,28	1 922,32	9 611,60	5 766,98
18	GPS Poids Lourds	15/02/2010	2188	10	504,00	201,60	50,40	252,00	252,00
19	Master Combi Mini Bus	22/06/2010	2182	8	17 500,00	8 750,00	2 187,50	10 937,50	6 562,50
20	Mini bus Trafic Passenger	03/02/2012	2182	8	15 317,65	3 829,42	1 914,71	5 744,13	9 573,52
21	Bus récréo Irisbus 55 places	16/05/2012	2182	10	134 377,91	26 875,58	13 437,79	40 313,37	94 064,54
22	Sièges amovibles	25/10/2012	2182	8	1 868,00	467,00	233,50	700,50	1 167,50
23	Trafic Passenger Authentique	23/05/2013	2182	8	16 022,78	2 002,85	2 002,85	4 005,70	12 017,08
24	Trafic Passenger Authentique	25/02/2014	2182	8	16 021,94	0,00	2 002,74	2 002,74	14 019,20
25	Trafic VP Passenger Authentique	09/09/2014	2182	8	15 725,20	0,00	1 965,65	1 965,65	13 759,55
25	Trafic Passenger Authentique	09/09/2014	2182	8	15 725,20	0,00	1 965,65	1 965,65	13 759,55
2015001	Master combi blanc mini bus	15/09/2015	2183	8	24 315,57	0,00	0,00	0,00	24 315,57
2015002	Master combi blanc mini bus	15/09/2015	2184	8	24 315,58	0,00	0,00	0,00	24 315,58
2015003	Car Crossway Line blanc 61 places	02/10/2015	2185	10	180 816,50	0,00	0,00	0,00	180 816,50
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					<b>738 770,77</b>	<b>204 737,67</b>	<b>56 521,70</b>	<b>261 259,37</b>	<b>477 511,40</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>54 730,00</b>	<b>54 728,20</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>54 730,00</b>	<b>54 728,20</b>
1641	Emprunts en francs ou Euros	54 730,00	54 728,20
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>54 728,20</b>	<b>0,00</b>	<b>24 238,84</b>	<b>78 967,04</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

### RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>		<b>56 550,00</b>	<b>56 521,70</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>56 550,00</b>	<b>56 521,70</b>
28182	Matériel de transport	56 500,00	56 471,30
28188	Autres	50,00	50,40

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponible</b>	<b>56 521,70</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>81 521,70</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b> II	<b>78 967,04</b>
<b>Ressources propres disponibles</b> IV	<b>81 521,70</b>
<b>Solde</b> V = IV - II(3)	<b>2 554,66</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE ( article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b>	<b>A10.1</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE ( article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux		229 447,65	0,00	
	Master combi blanc mini bus	24 315,57	0,00	8
	Master combi blanc mini bus	24 315,58	0,00	8
	Car Crossway Line blanc 61 places	180 816,50	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>229 447,65</b>	<b>0,00</b>	

**A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisitions à titre onéreux							
Acquisitions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
[...]							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur principal	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint technique 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint technique 1ère classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
[...]							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
[...]							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
[...]							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
[...]							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
[...]							
<b>TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995

(2) catégories : A, B ou C

(3) emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi

(4) équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ;

un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8\*6/12)

(5) par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			INDICE	EUROS	FONDEMENT DU CONTRAT (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
<b>AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT (6)</b>						
[...]						
<b>AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT (7)</b>						
[...]						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif. TECH : Technique. URB : Urbanisme (dont aménagement urbain). S : Social. MS : Médico-social. MT : Médico-technique. SP : Sportif. CULT : Culturel. ANIM : Animation. PM : Police. OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

**D– ARRETE - SIGNATURES**

	<p>Nombre de membres en exercice.....</p> <p>Nombre de membres présents.....</p> <p>Nombre de suffrages exprimés.....</p> <p>VOTES:                    Pour.....</p> <p>                                  Contre.....</p> <p>                                  Abstentions.....</p> <p style="margin-top: 20px;">Date de convocation ...../...../.....</p>
<p>Présenté par le Maire (1),  A COURNON D'AUVERGNE, le.....</p> <p>Le Maire,  Délibéré par le Conseil municipal (2), réuni en session .....</p> <p>A COURNON D'AUVERGNE, le.....</p>	
	<p>Les membres du Conseil Municipal (2),</p>
<p>Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le ...../...../.....</p> <p style="text-align: right;">A COURNON D'AUVERGNE, le ...../...../.....</p>	

(1) Compléter par 'le Président du conseil d'administration' ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,  
(2) Compléter par 'conseil d'administration' ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...